Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20200630-D2020_48-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 30 juin 2020)

Date de convocation : le 23 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 30 juin 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, GANTCH, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, MASONNAVE, CARREY, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, GARROCQ.

Présents suppléants : M. MONTOULIEU, BRAUD.

Absents ou excusés : Mmes LAHOURATATE, CASSOU, BARRAQUE, TOULOU, et M. ESQUER, SANZ, CASADEBAIG

Pouvoirs : Mme LAHOURATATE à Mme MOURTEROT, M. CASADEBAIG à M. MONGAUGE, Mme CASSOU à Mme BLANCHET, Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE.

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : FINANCES - REGIE D'ARTOUSTE - ATTRIBUTION D'UNS SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Par courrier en date du 5 juin 2020, la Régie d'Artouste a sollicité la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour une subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'ouverture du site d'Artouste, fortement impacté par la crise COVID-19, estimant 59 379 passages au petit train, en lieu et place des 105 000 initialement prévus en 2020.

Dans ce contexte, et après examen de l'ensemble des documents, notamment financiers, transmis par la Régie depuis cette date, la CC Vallée d'Ossau a décidé de contribuer au financement de ce site touristique, dans le cadre d'une approche croisée associant notamment l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques, ayant chacun pris des engagements à leur niveau, que ce soit en matière de prêt, de soutien à l'investissement ou de prise en charge d'une partie du déficit d'exploitation prévisionnel de la Régie lié à la crise sanitaire.

Ainsi, le régime d'aide cadre temporaire SA 56985 « soutien aux entreprises afin de préserver la continuité de l'activité économique et en particulier de répondre aux besoins de financement des entreprises dont l'activité subit un choc brutal à la suite des mesures d'urgence sanitaires par les autorités françaises » adopté par la Commission Européenne en avril permet à la Communauté de Communes de soutenir la Régie d'Artouste, par ailleurs inéligible à la majeure partie des dispositifs de soutien proposés par différents acteurs pour accompagner cette crise. Il est précisé à cet effet que ce soutien est exceptionnel, temporaire et dérogatoire au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), pour permettre un soutien à l'une des attractions commerciales majeures de la Vallée d'Ossau et des Pyrénées-Atlantiques.

Il est donc proposé d'allouer à la Régie d'Artouste, une subvention exceptionnelle d'un montant total de 100 000 € pour l'exercice 2020.

Un projet de convention d'objectifs, annexé à la présente, a été établi.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20200630-D2020_48-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : Mme MOULAT)

- **ADOPTE** le présent rapport,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 100 000 € à la Régie d'Artouste,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs à passer avec la Régie d'Artouste,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération,

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits sur le budget primitif 2020.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON